

La vie scolaire et la majorité des enseignants du collège André Malraux (077) ont décidé de se mettre en grève aujourd'hui mardi 03 novembre 2020.

Malgré la situation d'urgence sanitaire, selon-nous, l'ouverture des établissements reste une nécessité pour nos élèves, la plupart d'entre-eux ayant été fragilisés scolairement par le précédent confinement.

Cependant, faute de personnel suffisant, les locaux (vie scolaire, salle informatique, etc.) ne sont pas toujours correctement désinfectés. Malgré la mise en place d'un protocole plus strict, demandant un nettoyage plus important, les moyens sont restés constants. Cela met sous pression les personnels et nous fait courir un réel risque dans une période de circulation active du virus.

Le protocole sanitaire prévoit un brassage limité au maximum ainsi qu'une distanciation entre les élèves. Or, cela ne peut pas être appliqué dans notre établissement faute de place (Exemples : pas de tables individuelles, salles en nombre insuffisant, etc.). Celui-ci n'est pas adapté à accueillir un si grand nombre d'élèves si l'on souhaite respecter la distanciation.

En outre, l'hommage à notre collègue assassiné Samuel PATY, ayant exercé dans notre établissement, n'a pas pu être préparé lors d'un temps de concertation collégial et nécessaire. Cela a manqué de solennité, et nous le déplorons fortement.

Tout cela s'explique par une communication peu respectueuse de la part du ministère, transmise par médias interposés, et un manque d'anticipation des mesures à prendre.

En conséquence, les personnels, réunis en assemblée générale ce jour, ont réfléchi aux conditions de travail primordiales pour assurer leurs missions tout en garantissant la santé et la sécurité de tous (adultes comme enfants).

Nous nous appuyons sur le « plan de continuité pédagogique » disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale, mis à jour le 1er novembre 2020 (<https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html#hypothese1>)

La fiche 1.3 précise les modalités d'organisation pédagogique : « En fonction de la configuration des locaux et une fois conduit l'examen des trois « cercles » mobilisables (salles de classe / autres locaux scolaires / autres locaux), **il pourra être nécessaire de constituer des groupes ne regroupant pas la totalité des élèves**. Dans cette hypothèse, les groupes alternent soit à la journée (voire regroupement deux jours), soit à la demi-journée à la condition de « garantir » un accueil physique sur l'autre demi-journée (au risque sinon de multiplier les

déplacements, de ne pas être adapté à l'organisation des transports scolaires existants et d'être un facteur de complexité pour les parents) »

Les enseignants du collège demandent :

- l'application stricte de ce protocole,
- la mise en place de demi-groupes,
- le non-cumul des cours en présentiel et distanciel,
- le non-brassage des élèves dans les couloirs,
- l'application stricte des gestes-barrières (port correct du masque, etc.).

La situation, dégradée depuis plusieurs semaines, épuise physiquement et mentalement les personnels l'établissement, au détriment de tous et en particulier des élèves.

Les personnels réunis en Assemblée Générale.